

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-MARCEL

N° 43/2022

AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE JEUX À L'ECOLE ROGER BALAN.

KOMPAN SA

Raymond BURDIN, Maire de la commune de Saint Marcel,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 me donnant délégation pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant la vétusté et la dangerosité de l'aire de jeux existante, il convient d'effectuer des travaux d'aménagement d'une aire de jeux correspondant à la tranche d'âge d'enfants de 2 à 6 ans, pour l'école Roger Balan.

Vu la consultation des entreprises conformément aux articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la Commande Publique.

Vu l'avis de la commission MAPA réunie le 13 octobre 2022,

D É C I D E :

Article 1^{er} : Est accepté la signature d'un marché à procédure adaptée pour le remplacement de l'aire de jeux à l'école Roger Balan, entre la ville de Saint-Marcel et la société KOMPAN SA, sise 363 rue Marc Seguin – 77190 DAMMARIÉ-LES-LYS, représentée par Monsieur Patrick BERTAULT, agissant en qualité de Directeur.

Article 2 : Le montant de l'offre retenue s'élève à 8 333,00 € HT soit 9 999,60 € TTC

Article 3 : Le marché prend effet à sa notification. Les travaux seront réalisés avant le 30 décembre 2022 sur les périodes de vacances scolaires.

Article 4 : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Saint-Marcel et Monsieur le Trésorier de Chalon-Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision

Article 5 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à dater de sa notification.

Fait à Saint-Marcel, le 25 octobre 2022

Le Maire

Signé : Raymond BURDIN

Pour copie conforme,
Raymond BURDIN
Maire,